

BILAN GROUPE DE TRAVAIL CAPD DU 26 08 2019

REVISIONS D'AFFECTATIONS

Groupe de travail présidé par Mme Maryvonne CLEMENT, cheffe de la DPEP

Secondée par Mme Géraldine LEROY, cheffe de service du mouvement et des affectations à la DPEP et de son adjointe Mme Monique CONSTANT

Et Assistée du Docteur Nathalie LECHAT de la médecine de prévention

Syndicats présents : tous ceux qui ont un ou des élus à la CAPD (UNSA, SAIPER, FO, CFTC, SNUIPP et CFDT)

Remarque : Mr Philippe EUGENE n'a assisté qu'au début de la réunion. Il a profité d'ailleurs pour nous informer que les écoles suivantes dont une possible ouverture de classe était en suspens ont finalement eu gain de cause :

- EEPU EUGENE DAYOT du Port – 1 cl. élémentaire
- EMPU DESBASSYN de Ste-Marie – 1 cl. maternelle
- EEPU BOIS COURT du Tampon – 1 cl. maternelle
- EEPU GEORGES FOURCADES à St-Pierre – 1 poste supplémentaire avait déjà été implanté et occupé à la rentrée

Les demandes de révisions d'affectations :

	2019	2018	2017
Raisons médicales	56	30	38
Convenances personnelles	27	23	28
Raisons de services	2	0	4

Seules les demandes pour raisons médicales ont été examinées pendant ce groupe de travail.

Sur ces 56 demandes :

- 38 proviennent d'enseignants qui ont été affectés par défaut (vœux 999), souvent dans l'Est de l'île
- 5 proviennent d'enseignants qui ont été affectés par le biais de l'écran 2 (vœux larges)
- 6 proviennent d'enseignants qui ont été affectés grâce à leurs vœux émis sur l'écran 1
- 6 proviennent d'enseignants qui n'ont pas participé au mouvement 2019

Procédure adoptée par l'administration pour traiter ces demandes :

1. les demandes sont transmises aux médecins de prévention avec sans documents médicaux
2. s'en suit un va-et-vient entre les médecins et la DPEP ; ainsi donc les avis sont émis en plusieurs temps
3. lorsque les dossiers sont complets, les médecins émettent un avis final en fonction du degré de gravité de la pathologie indiquée et l'incidence éventuelle ou constatée de l'évolution de celle-ci dans le cas où l'enseignant serait maintenu sur son affectation actuelle
4. ensuite, ils établissent un classement entre ces demandes en fonction de la nécessité d'y répondre favorablement
 - ▶ soit parce que la pathologie ne permet pas à l'enseignant d'exercer sur son lieu d'affectation actuelle, ou s'aggraverait (+++),
 - ▶ soit parce que la pathologie pourrait s'aggraver plus ou moins à moyen terme ou long terme s'il exerce dans ces conditions (++) ,
 - ▶ soit parce que la pathologie existe, mais reste sans gravité (+)

Bien sûr ce sont les demandes qui sont répertoriées triple + qui sont prioritaire dans ces révisions d'affectations

Parmi les 56 demandes :

- seules 11 ont ce (+++)
- 11 ont ce (++)
- 18 ont ce (+)
- 15 ont eu des avis défavorables (absence de documents médicaux indiquant une pathologie)
- 1 en attente d'avis (les documents médicaux sont arrivés à la médecine préventive en cours de cette matinée)

Parallèlement au traitement et classement de ces demandes, la DPEP a effectué une enquête auprès de tous ceux qui ont effectué des demandes de révisions d'affectations pour des raisons médicales afin de savoir s'ils pouvaient accepter une réaffectation sur n'importe quel type de poste entre autres ceux d'Ulis (école, collège ou lycée)
Seuls 5 d'entre eux qui avaient un avis favorable (+++, ++, +) ont répondu dans l'affirmative
De fait 5 d'entre eux ont eu une réaffectation pour le moment sur des postes d'Ulis collège dont 1 qui a un avis (+++), 2 avec un avis (++) et 3 avec un avis (+)

De même, la DPEP a fait l'inventaire des postes vacants (ceux liés aux ouvertures de classes actées lors du groupe de travail CTA pour les réajustements de la carte scolaire la semaine dernière) qui pourraient intéresser les demandes répertoriées (+++) c'est-à-dire 10 demandes restantes) :

- sur l'Ouest : 2 postes
- sur le sud : 4 postes
- sur l'Etangt-Salé : 1 poste
- sur St-Louis : 1 poste
- sur Trois Bassins : 1 poste
- sur Piton st-Leu : 1 poste

Soit donc 10 postes existants

Ces 10 révisions d'affectations se feront au cours de cette semaine et de la semaine prochaine

Remarques :

- la cheffe de la DPEP semble pessimiste sur la possibilité pour les demandes de révisions d'affectations pour raisons médicales répertoriées (++) ou (+) de trouver une issue favorable et encore moins pour les demandes de révisions d'affectations pour convenances personnelles ; elle a même signifié que ces réaffectations ne seront pas réalisées
Cependant, par un concours de circonstances, une demande pour convenance personnelle pourrait malgré tout être satisfaite

Infos supplémentaires concernant la carte scolaire 2019-2020 et infos diverses :

- 12 classes de grandes sections ont été finalement dédoublées dans l'île sur les 15 possibles (3 équipes d'écoles s'y sont opposées)
- si on prenait en compte l'effectif réel d'élèves du 1^{er} degré dans l'académie, 94 classes auraient dû être fermées selon l'IA-DAASEN dont 10, à Mafate (il y a une différence d'environ 1 000 élèves entre l'effectif constaté à la rentrée d'août et l'effectif prévisionnel de février 2019)
- 1 PES a démissionné du fait de sa réussite à un autre concours de l'Éducation nationale, ce qui fait que 1 candidat qui figurait sur la liste complémentaire a été intégré
- la « Charte d'Atsem » de la mairie de St-Pierre sera signée par l'académie ce 29 août 2019